

## RAPPEL en cas d'accident

**aux horaires d'ouverture de la tour, qui seront affichés ,vous devez les appeler (numero sur le tableau de frequence ),ils appellent les secours , les secours arrivent à la tour et sont amenés via les pistes ,** c'est le plus rapide car ils ne nous cherchent pas

en dehors de leurs créneaux horaires , on se débrouille ....

**pour votre sécurité en cas d'accident ,évitez d'être seul ,et de voler en dehors de ces horaires**

### Remarque

Sujet très a la mode les DRONES

nos aeromodeles sont des drones ,et les restrictions de vol hors club s'appliquent à nous aussi . faites y attention

**le calendrier ci joint a été établi en AG ,pensez à l'afficher dans votre atelier**

## RAPPEL du REGLEMENT INTERIEUR

**Tout membre devra, signer le règlement intérieur s'engageant par là-même, à le respecter et à le faire respecter. Ceci afin d'être en conformité avec les consignes de la convention en vigueur, relative à l'activité aéromodélisme sur l'aérodrome :  
« chaque séance de vol doit se dérouler sous la responsabilité des membres de l'association qui se chargent :**

- **De faire appliquer le règlement intérieur de l'association et les présentes consignes**
- **De veiller à l'attribution correcte des fréquences utilisées afin de prévenir toute interférence parasite**
- **D'interrompre la séance si les mesures de sécurité ne sont plus respectées »**

**« l'accès de la plate-forme est exclusivement réservé aux seuls membres de l'association, justifiant à la fois de la qualité de membre et de l'assurance qui s'y rattache obligatoirement. »**

**Si vous voulez continuer à voler n'importe quand, il faut donc signer cet engagement.**

### **COTISATIONS**

30 € pour les membres actifs

20 € pour les plus de 70 ans volant exceptionnellement

20 € pour les 12 à 18 ans

20 € pour les modélistes ou élèves de passage

Pour les élèves ou amis de passage , non inscrits au club, le responsable devra m'informer personnellement du nom de l'élève par sms (06 07 91 77 88), dans la semaine qui précède le début de la période d'essai.

**Il est interdit d'inviter un modéliste sans avertir le président par sms ou téléphone**